



PUBLICITÉ

> Régions > Canton > La tarification imprévisible de Groupe E fâche

PUBLICITÉ

L CANTON

Energie photovoltaïque. La tarification imprévisible de Groupe E fâche

Des propriétaires d'installations solaires invitent Groupe E à revenir sur sa décision d'une rétribution trimestrielle, en maintenant un tarif fixe de rétribution

PARTAGER



Plusieurs propriétaires d'installations photovoltaïques déplorent le nouveau mode de rétribution. Alain Wicht – archive



Temps de lecture : 3 min

Le passage au 1^{er} janvier 2025 par Groupe E d'un prix fixe à un prix dépendant du tarif du marché pour la rétribution du courant photovoltaïque fâche les propriétaires d'installations solaires. «On invite Groupe E à revenir sur cette décision», réagit Diego Fischer, membre du comité de l'association des producteurs d'énergie indépendants (VESE), qui s'est fendu d'un communiqué de presse.

«Groupe E tourne cette tarification au prix du marché comme s'il s'agissait d'une obligation. Ce n'est pas ce que nous avons voté dans la nouvelle loi», estime le représentant de la VESE. Que dit dès lors la loi qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026? «Les gestionnaires de réseau sont tenus, dans leur zone de desserte, de reprendre et, s'ils ne parviennent pas à s'entendre avec le producteur sur le prix, de rétribuer à un prix harmonisé au niveau suisse l'électricité et le gaz renouvelable qui leur sont offerts», lit-on à l'article 15. «Ce prix

harmonisé, qui sera le prix du marché, sera donc uniquement le minimum légal de rétribution, en laissant toute la liberté aux entreprises électriques de payer davantage», ajoute Diego Fischer.

Maintien du prix fixe

«Plusieurs entreprises continuent à payer un prix plus élevé pour le courant photovoltaïque, à 15 ou 16 centimes le kWh. Groupe E pourrait très bien maintenir son tarif fixe de 14,45 centimes», défend le représentant des producteurs. Le communiqué de VESE cite l'exemple des Services industriels de Lausanne, qui «s'engagent même à garantir un prix d'achat minimum de 10 ct./kWh jusqu'en 2032, afin d'offrir une sécurité aux investisseurs».

Interpellé, Groupe E estime que sa grille tarifaire doit être mise en corrélation avec l'importance des installations solaires reliées à son réseau (*La Liberté* du 30 novembre). L'énergéticien fribourgeois assure que sa nouvelle pratique tarifaire, appliquée depuis plusieurs années par d'autres gestionnaires de réseau, respecte les exigences de l'article 15 de la loi sur l'énergie et ses dispositions.

Sa porte-parole Stéphanie Ghinsberg Godfrine relève que le législateur a établi une référence basée sur les prix de marché trimestriels publiés par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) afin d'harmoniser les tarifs de reprise en Suisse. «Groupe E y ajoute une rétribution pour les garanties d'origine (3 à 4 ct./kWh), garantissant ainsi un équilibre entre la juste rémunération des producteurs et la préservation des intérêts des consommateurs qui en supportent une partie des coûts», rappelle-t-elle, en soutenant que «la transition énergétique grâce à l'énergie solaire ne doit pas se faire au détriment d'un segment de clientèle.»

« Ce prix harmonisé sera uniquement le minimum légal de rétribution »

Diego Fischer

· membre du comité de l'association des producteurs d'énergie indépendants (VESE)

La porte-parole invoque les défis pour la stabilité du réseau que représente le surplus d'énergie solaire: «En été, une production élevée combinée à une faible consommation provoque des prix bas, car une partie de l'énergie produite reste sans repreneur. En hiver, la faible production d'énergie solaire entraîne des prix plus élevés. La dépendance aux conditions météorologiques rend la production difficile à prévoir, ce qui influence sa valeur.» Néanmoins, Groupe E réaffirme son souhait de poursuivre le développement du solaire, tant chez les particuliers que chez les professionnels.

Surfaces réduites

VESE s'inquiète toutefois d'une «incitation de Groupe E faite aux propriétaires à réduire la taille de leurs installations solaires pour limiter leur exposition aux prix du marché». Pour l'association, une sous-utilisation des toits «va à l'encontre des objectifs du tournant énergétique et manque de pertinence, tant sur le plan écologique qu'économique».

Groupe E assume pour sa part une incitation des autoproducteurs à dimensionner leurs installations «en fonction de leur besoin pour autoconsommer le plus possible». Stéphanie Ghinsberg Godfrine précise à ce propos que «l'autoconsommation est plus attractive financièrement que la revente».

 ÉNERGIE
 MARCHÉ
 CONSOMMATION
 LOI
 GROUPE E
 PHOTOVOLTAÏQUE

 SOLAIRE
 ÉLECTRICITÉ
 PRIX
 PROPRIÉTAIRES
 SUISSE